

Rapport de la Présidente

Commission permanente du
vendredi 15 juin 2018

10^{ème} Commission
N° CP-2018-6-10-8

Service instructeur

DEAA - direction europe, attractivité et
aménagement

Service consulté

**ADHÉSION DU DÉPARTEMENT ET DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT AU
SEIN DE L'ASSOCIATION TERRITOIRES ET HABITAT 68**

Résumé : Le présent rapport a pour objet d'approuver l'adhésion du Département à l'association « Territoires et Habitat 68 » et de désigner un représentant du Conseil départemental pour siéger au sein de cet organisme.

L'association Territoires et Habitat 68 réalise sur le département du Haut-Rhin toutes opérations liées à l'habitat et a en charge notamment :

- De promouvoir et de diffuser les politiques publiques en matière d'habitat et d'aménagement ;
- D'exercer toutes actions en vue de la résorption de l'habitat indigne, de la précarité énergétique ou encore de l'adaptation des logements à l'âge et au handicap ;
- De redéfinir et de favoriser par tout moyen une offre de logements répondant aux besoins du territoire concerné ;
- D'octroyer des prêts ou des aides à des personnes physiques et d'en assurer la gestion avec pour objectif de favoriser l'accession sociale à la propriété ;
- D'accueillir et de conseiller les ménages ;
- De recevoir mandat de gestion de deniers publics et para publics ;
- De conclure une convention d'usufruit ;
- De gérer des logements locatifs sociaux ou des résidences sociales.

La gestion des activités de Territoires et Habitat 68 a été confiée à PROCIVIS Alsace qui va optimiser les interventions et mettre en place de nouveaux dispositifs au bénéfice de la population haut-rhinoise sur la base des enjeux locaux qui pourront être mis en exergue

par le nouveau Plan Départemental de l'Habitat (logements vacants, accession à la propriété dans l'ancien...).

Le Département du Haut-Rhin est membre de droit de Territoires et Habitat 68 et il convient de désigner son représentant.

Au vu de ce qui précède, je vous propose de :

- approuver l'adhésion du Département à l'association « Territoires et Habitat 68 »,
- ne pas désigner, au scrutin secret, le représentant du Département du Haut-Rhin pour siéger au sein de l'association « Territoires et Habitat 68 »,
- désigner Monsieur Pierre BIHL pour siéger au sein de « Territoires et Habitat 68 » en qualité de représentant titulaire.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT